



**Autoroutes du Sud de la France  
Madame Josiane Costantino  
Directrice des ressources humaines  
Quartier Sainte Anne  
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel, le 8 septembre 2009

Madame la directrice,

**Objet** : Réflexion sur les risques psychosociaux dans l'entreprise

Les tensions dans certains services de Vedène et des directions régionales, générateurs de stress et de mal-être, ne sont aujourd'hui plus un secret pour personne. La CFDT vous a sollicitée à plusieurs reprises tout au long de ces derniers mois, non pas uniquement dans un simple objectif de dénonciation, mais pour mener une réflexion commune entre direction et organisations syndicales afin de trouver des réponses adaptées à ce qu'il est convenu d'appeler les « risques psychosociaux ».

L'accord cadre européen sur le stress au travail de 2004 a été décliné en juillet 2008 en France par un accord interprofessionnel signé à l'unanimité des organisations syndicales et patronales, puis a été étendu le 23 avril 2009. C'est la reconnaissance par toutes les parties de la réalité du stress lié au travail. Cet accord est très important car il minimise la composante individuelle dans l'apparition du stress et admet que les organisations du travail peuvent être responsables de ce dernier. Il situe le stress comme un risque professionnel, au même titre que le risque physique ou chimique, et doit donc être évalué et faire l'objet d'actions préventives collectives. Enfin, ce texte constitue un socle pour engager des négociations dans les branches ou les entreprises.

C'est dans ce contexte que la CFDT a impulsé, dans le cadre du CHSCT de Vedène dont elle détient le secrétariat, une action sur le stress au travail. En effet, il est important d'appréhender ces sujets le plus tôt possible, pour pouvoir, dans le cadre de la prévention, agir de manière efficace face à des situations complexes. Mais nous devons porter cette analyse sur l'ensemble des établissements d'ASF.

La CFDT n'entend se positionner ni dans le déni, ni dans la seule dénonciation. Notre responsabilité est de proposer des pistes, en regardant les situations de travail telles qu'elles le sont pour les salariés, puis de chercher, avec eux, à les transformer pour leur bien-être et la préservation de leur santé. Les organisations syndicales ont un rôle à jouer, de même que les institutions représentatives du personnel, et notamment les CHSCT.

D'ailleurs, nous pouvons réfléchir à des outils pertinents, comme par exemple un « observatoire du stress », fonctionnant sur des indicateurs construits paritairement, voire décliné à terme dans un accord d'entreprise. L'anticipation et la prévention sont nos objectifs qui eux seuls peuvent éviter d'en arriver à des situations extrêmes et aux droits d'alertes, ce qui risque hélas d'arriver si nous restons simplement spectateurs. La CFDT pour sa part, s'y refuse résolument. C'est en mettant en place des actions correctives sur les organisa-

tions du travail que nous agissons pour le bienfait des salariés, et donc de l'entreprise.

C'est en améliorant tous les aspects de la qualité du travail [conditions et ambiance de travail, reconnaissance, respect, organisations du travail, moyens,...] qu'ASF et ses salariés avanceront ensemble.

Nous souhaiterions connaître en retour quel regard vous portez sur ces situations, quelles analyses vous en faites et, surtout, quelles pistes envisagez vous pour agir dans ce sens ?

La CFDT vous demande, dès que possible de réunir les organisations syndicales afin d'avoir les échanges les plus constructifs possibles sur un thème qui, nous le savons tous, est particulièrement sensible pour les salariés, et sur lequel il est de notre responsabilité commune d'avancer.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF  
Floréal PINOS



Délégué syndical central